



Dans le cadre d'un mandat de vente : Honoraires charge vendeur :

Prix de vente Agence en euros	% TTC
< 25 000€	3 500€
Entre 25 000€ et 50 000€	5 000€
Entre 50 000€ et 80 000€	9% *
Entre 80 000€ et 110 000€	8 % *
Entre 110 000€ et 150 000€	7 % *
Entre 150 000€ et 200 000€	6,5 % *
Entre 200 000€ et 300 000€	5,5 % *
Entre 300 000€ et 390 000€	4,5 % *
Entre 390 000 € et plus	17 000€ forfait

*** En cas de plusieurs affaires moins 1 % sauf sur les montants forfaitaires**

Dans le cadre d'un mandat de recherche : Honoraires charge acquéreur :

Entre 0€ et 100 000€	5000€
Au-dessus de 100 000€	11 000€

Honoraires modifiés le 27/03/2018

En qualité de commerçant indépendant - Membre du réseau stephaneplazaimmobilier –
T.V.A au taux en vigueur de 20%

📞 04 37 03 27 65

💻 bourgoin@stephaneplazaimmobilier.com

📍 13 rue Robert Belmont
38300 Bourgoin Jallieu

SARL Immobilier Dauphinois au capital de 10 000 € -

En qualité de commerçant indépendant - Membre du réseau stephaneplazaimmobilier

TVA au taux de 20% incluse



Immobilier Dauphinois

13 rue Robert Belmont

38 300 BOURGOIN-JALLIEU

Mail : bourgoin@stephaneplazaimmobilier.com

Tél. 04 37 03 27 65

Honoraires de Location (Habitations et Meublés)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Honoraires à la charge du locataire avec plafond à 9 % TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	9 % TTC du loyer annuel hors charges
Dont Honoraires de réalisation de l'état des lieux à 3 € / m²	

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Arrêté n°83-50/A du 3 Octobre 1983.

Art.1 « Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égale à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service inférieures à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande.»

Barème établi le 31/01/2018



Nos métiers : TRANSACTION – LOCATION – GESTION–

SARL Immobilier Dauphinois au capital de 10 000 € - SIREN 819 853 110 R.C.S. Vienne

Cartes Professionnelles : CPI38022016000008481

Caisse de Garantie : LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S

www.stephaneplazaimmobilier.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

www.stephaneplazaimmobilier.com

HONORAIRES DE GESTION pour les appartements				
PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement (TVA de 20% incluse)	7,2%	8,4%	9,6%	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•	•	
Délivrance des quittances et reçus	•	•	•	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•	•	
Révision des loyers	•	•	•	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	•	•	•	
Décompte lors du départ du locataire	•	•	•	
Gestion des provisions pour charges et régularisations	•	•	•	
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•	•	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	•	•	•	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	•	•	•	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	★	•	•	Uniquement pour les services à 7 et 8 %
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	★	•	•	90 € TTC par an et par lot
Gestion technique d'entretien courant (jusqu'à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire au-dessus de 150.00 € TTC, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	★	•	•	100 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	★	•	•	250 € TTC par dossier
Remise du dossier à l'huissier ou à ARILIM pour commandement de payer, suivi jusqu'à l'expulsion du locataire	★	★	•	100 € TTC par dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : établissement des devis, démarches administratives, dossier de crédit, ordre(s) d'intervention, suivi et contrôle des travaux, avec ou sans Maître d'œuvre	★	★	•	4 % TTC du montant des travaux TTC

- Prestation comprise dans le montant des honoraires
- ★ Prestation optionnelle payable à l'acte

Nos métiers : TRANSACTION – LOCATION – GESTION

SARL Immobilier Dauphinois au capital de 10 000 € - SIREN 819 853 110 R.C.S. Vienne

Cartes Professionnelles : CPI 3802 2016 000 008 481

Caisse de Garantie : LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

www.stephaneplazaimmobilier.com



HONORAIRES DE GESTION pour les maisons				
PRESTATIONS	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait	
En % TTC de l'encaissement (TVA de 20% incluse)	7,2 %	8,4 %		
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•		
Délivrance des quittances et reçus	•	•		
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•		
Révision des loyers	•	•		
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	•	•		
Décompte lors du départ du locataire	•	•		
Gestion des provisions pour charges et régularisations	•	•		
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•		
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	•	•		
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	•	•		
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	•	•		
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	•	•		
Gestion technique d'entretien courant (jusqu'à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire au-dessus de 150.00 € TTC, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	•	•		
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	•	•		
Remise du dossier à l'huissier ou à ARILIM pour commandement de payer, suivi jusqu'à l'expulsion du locataire	★	•		100 € TTC par dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : établissement des devis, démarches administratives, dossier de crédit, ordre(s) d'intervention, suivi et contrôle des travaux, avec ou sans Maître d'œuvre	★	•		4 % TTC du montant des travaux TTC

• Prestation comprise dans le montant des honoraires

★ Prestation optionnelle payable à l'acte

Nos métiers : TRANSACTION – LOCATION – GESTION

SARL Immobilier Dauphinois au capital de 10 000 € - SIREN 819 853 110 R.C.S. Vienne

Cartes Professionnelles : CPI 3802 2016 000 008 481

Caisse de Garantie : LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

